Image not found or type unknown

comment porter plainte pour diffamation ?

Par **winnie**, le **03/04/2009** à **14:01**

Bonjour
aujourd'hui je viens d'apprendre qu'une collègue a envoyé un courrier à notre direction en disant que je l'avais agressée physiquement il y a quelques mois.
il y a eu une altercation verbale certes mais en aucun cas d'agression physique !!! cette personne ment.
même si je ne pense pas que la direction aille plus loin je ne souhaite pas en rester là et veut porter plainte contre cette collègue car c'est trop grave.
elle est en arrêt depuis 2/3 mois(et ne reviendra certainement pas).
Comment procéder ? faut il se rendre tout "simplement" à un commissariat ? quelles seront les suites ?
merci d'avance de votre réponse.

Par **winnie**, le **03/04/2009** à **16:58**

je viens de voir un autre sujet sur la diffamation par un collègue.
apparemment on ne peut rien faire puisque la diffamation n'est pas d'ordre public !!!!!!!!
mais alors [fluo]comment se défend [/fluo]t'on face aux menteurs ???? ça parait abbérant !!

Par **moimeme**, le **29/01/2011** à **20:15**

ben la délation est un acte d'une grande gravité et doit-etre traité avant que ca dégénère en diffamation . On sait comment ca finit les délateurs aiment faire souffrir leurs victime et s'attaque toujours aux plus faibles mais n'iraient pas s'attaquer aux plus fort

Par **moimeme**, le **29/01/2011** à **20:35**

ben on travail en esprit d'équipe avec ses collègues de travail d'ou la necessité d'avoir un bon relationnel avec tout le monde .
"L'entente" mais il se peut l'impondérable et tombé sur un ignobe individu qui vous pourrisse la vie . La je vous conseille d'aller faire une démarche importante un certificat de main-courante pour avoir un preuve de cet altercation . CE QUI vous permettra de contester les propos de cette malhônneteté intellectuelle

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés